

**DÉPÔT
SEULEMENT**CS - 24M
C. P. - CHUM

REGROUPEMENT DES CITOYENS
POUR LE CHUM
À L'HÔTEL-DIEU
DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE
SUR LE CHUM

DE JACQUES THIBAudeau
À MME DENYSE MAMONTAGNE

PREMIÈRE DE 13 PAGES

**Consultations complémentaires à la Commission spéciale sur le site
du futur Centre hospitalier de l'Université de Montréal**

Le mardi 1^{er} mars 2005 (salle Louis-Hippolyte-LaFontaine)

9h00 à 9h10 remarques préliminaires des membres de l'opposition

9h10 à 9h15 remarques préliminaires des députés indépendants

9h15 à 10h05 Citoyens inquiets de l'avenir des patient à Montréal

THIBAUDEAU

↙ AU
M. Jacques Thibodeau, ex-réalisateur de la radio de Radio-Canada
M. Jean-Pierre Bonhomme, journaliste
Dr. Yvon Gauthier, ex-doyen de la Faculté de médecine de l'université
de Montréal
Dr. Michel Bergeron, professeur émérite des universités McGill et de
Montréal

10h05 à 10h55 Coalition pour le CHUM au 1000, St-Denis

M. Ron Rayside, architecte
M. Thierry Demers, directeur de la Société de Développement
Commercial du Vieux-Montréal
Louise Hodder, directrice de la CDEC Centre-Sud - Plateau
Mont-Royal
Linda Vallée, Présidente CDEC Centre-Sud - Plateau Mont-
Royal

10h55 à 11h45 Coalition favorisant le 6000, St-Denis

M. Jean-François Lalonde, directeur CDEC Rosemont-
Petite-Patric
M. Kenneth George, commissaire scolaire MEMO

11h45 à 12h35 Citoyens favorisant le site du Stade olympique

André G. Dionne, architecte
Claude Boucher, architecte

Québec, 2005-02-23

J.P. - Bonheur

leurre et archi-lecteur et la ville

chronique d'anti-roue net / a'archi-lecteur } Presse

①

PRÉSENTATION AUX DÉPUTÉS MEMBRES DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LE CHUM. CONFÉRENCE DE PRESSE AU PARLEMENT LE 1^{ER} MARS 2005 ou comment épargner 500 millions \$

Dr Gauthier

pédiatre

ex doyen fore med 1981-1989

Michel Bergeron, professeur de physiologie et membre élu du Conseil de la Faculté de médecine et Claude C. Roy, professeur de pédiatrie qui ont été directeurs de départements universitaires et de centre de recherche à l'Université de Montréal et Jacques Papillon, professeur de chirurgie et fondateur du Centre des grands brûlés à l'Hôtel-Dieu de Montréal)

présenté

X Nous avons accepté l'invitation de Mesdames Louise Harel et Diane Lemieux, députées afin d'apporter un message d'optimisme et d'espoir dans le dossier du CHUM et nous tenons à leur exprimer notre gratitude. Personnellement, X à titre de membre élu du Conseil de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal c'est mon devoir de donner le point de vue dissident de nombreux professeurs et chercheurs.

Il est important de rappeler que le

Ce point de vue a été exprimé au Conseil de la Faculté qui n'a jamais reçu les informations sur l'insécurité du site Rosemont/St-Denis et de la Cour de Triage ni les renseignements sur les coûts exorbitants de la préparation du terrain ^{est du} déménagement des facultés des Sciences de la Santé. Ce que nous avons appris, c'est grâce au travail méticuleux des journalistes André Noël et Pascale Breton de La Presse et de Kathlyn Lévesque du Devoir. Pourtant le Conseil est une instance décisionnelle universitaire.

Notre démarche ~~est~~ s'inspire de notre désir de ^{après le} sauver le ~~CHUM~~ CHUM qui ~~doit être~~ construit le plus vite possible. Elle se veut une réponse à la mise en garde formulée par le

MEMO AUX DÉPUTÉS MEMBRES DE LA COMMISSION PARLEMENTAIRE SUR LE CHUM ou comment épargner 500 millions \$

Michel Bergeron, professeur de physiologie et membre élu du Conseil de la Faculté de médecine et Claude C. Roy, professeur de pédiatrie à l'Université de Montréal.

Le Gouvernement va s'en tenir au cadre financier prévu de 800 millions \$ pour la construction du CHUM. C'est ce que vient de rappeler monsieur le ministre Philippe Couillard ! Cet engagement ferme s'inscrit dans la suite d'une de ses premières déclarations déplorant l'approximatif de l'étude de l'an 2000 portant sur les cinq sites possibles pour l'implantation du CHUM.

Le commentaire de M. Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, visait en particulier le choix de Rosemont/St-Denis, car de sévères critiques avaient été formulées dès 2001 par des architectes et des urbanistes dont celles de M.Gérard Beaudet, directeur de l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal. De plus, les consultants n'ont pas signalé à madame Pauline Marois, alors ministre de la Santé, ni d'ailleurs au premier ministre, Lucien Bouchard, que leur rapport de synthèse incluait des dépenses injustifiées de 175 millions \$ pour le site Hôtel-Dieu, soit 150 millions pour des frais de transition fictifs et des coûts de 25 millions pour l'échangeur des Pins/Parc. Madame Pauline Marois reconnaîtra quelques mois plus tard à l'Assemblée Nationale que le rapport en question avait aussi sous-évalué de 200 millions \$ les frais d'expropriation et de décontamination du site Rosemont/St-Denis. En somme le site de l'Hôtel-Dieu aurait dû être le premier choix puisque la construction aurait coûté 375 millions \$ de moins.

En se basant sur des données qu'elle croyait exactes, madame la ministre Pauline Marois a opté pour Rosemont/St-Denis. Dommage ! Le CHUM/Hôtel-Dieu accueillera ses premiers patients en 2005 ou 2006.

L'Hôpital St-Luc était le quatrième choix dans le rapport de synthèse 2000 en raison de l'exiguïté de son site enclavé et de la nécessité de construire sur 20 étages. En 2003, La même firme d'architectes a été retenue pour étudier ce site qui est, par miracle, devenu premier choix. Curieusement, les architectes consultants ont oublié d'inscrire des frais de transition de 150 millions \$ et fait une erreur de calcul pour le coût du stationnement qui est passé, en moins d'un an, de 50 à 80 millions \$, ce qu'a relevé la Commission Couture/St-Pierre. Ces experts démontrent clairement que les coûts du CHUM-St-Luc ne respectent pas l'enveloppe budgétaire fixée à 800 millions par le premier ministre Jean Charest, pas plus du reste que ceux du CHUM-Outremont, par au moins 500 millions \$.

Il est clair que l'Hôtel-Dieu est sur l'écran radar de la population comme le révélait un sondage récent. Pourquoi ne l'est-il pas pour les députés de la Commission parlementaire formée d'élus du peuple? Il le sera forcément pour les fonctionnaires et les ministres responsables des finances publiques, soit madame Monique Jérôme-Forget et monsieur Michel Audet. Il est triste d'entendre des politiques et des universitaires affirmer avec autorité que le projet de l'Hôtel-Dieu a été étudié et rejeté. Ont-ils lu des commentaires aussi ridicules et inexacts que ceux résumés dans la nouvelle étude 2003, en page 103, que nous citons :

Le site de l'Hôtel-Dieu n'est pas acceptable car il aurait un « Accès médiocre à la lumière naturelle. Transport en commun médiocre. Possibilité d'expansion médiocre. Intégration médiocre dans le quartier. Difficulté de réalisation de la construction ». Le bijou du ridicule se trouve en page 11 de l'étude 2000, « L'accessibilité piétonne (à l'Hôtel-Dieu) est handicapée par la présence du parc Jeanne-Mance qui crée un espace découvert et exposé au vent du côté nord du site ».

On n'a sûrement pas montré ces perles au ministre Philippe Couillard. Quelle honte ! Il est temps de rétablir les faits, car la décision du gouvernement doit être basée sur des données probantes :

- 1) Le site de l'Hôtel-Dieu offre une superficie quatre fois plus grande que celle de St-Luc et égale à celle de Rosemont/St-Denis. L'architecte Jean-Claude Marsan a fait la démonstration que le site de l'Hôtel-Dieu remembré offre maintenant, avec l'ajout du Couvent des hospitalières et de leur jardin, une superficie de 103 000 m.c. De plus, on peut construire sur le vaste stationnement actuel un hôpital neuf de 700 lits et utiliser les magnifiques édifices en pierre pour l'administration et l'enseignement : une belle expansion peu coûteuse.
- 2) L'accessibilité au site de l'Hôtel-Dieu ne sera pas un problème. Les citoyens de l'est et du nord de Montréal et les étudiants du Campus universitaire n'auront pas à traverser le Centre-ville comme on doit le faire pour se rendre à l'Hôpital St-Luc. Quatre circuits d'autobus desservent le quartier. Retenons que la station de métro Place-des-Arts sur les rues Jeanne-Mance et Bleury est à 600 mètres et peut être facilement relié par des navettes comme cela se fait pour le Massachusetts General Hospital à Boston. En outre, la ville de Montréal planifie un projet de train léger sur l'avenue du Parc.
- 3) L'argument économique est indiscutable et c'est celui qui préoccupe davantage la population. Si l'on se fie aux analyses des trois Commissions, le site de l'Hôtel-Dieu serait le seul qui puisse respecter le plafond des 800 millions \$ que vient de rappeler le ministre Couillard. Par surcroît, sa mise en chantier pourrait se faire rapidement, car il n'y a ni expropriation, ni problème de zonage, peu de décontamination et une économie supplémentaire de temps et d'argent puisque les plans techniques préparés pour le site Rosemont/St-Denis seront utilisés.
- 4) Le site de l'Hôtel-Dieu est comme celui de St-Luc situé au centre-ville et rencontre ainsi les exigences de l'Agence régionale de santé quant à la distribution des lits pour la population du Centre-Sud. Un argument majeur pour les soins aux patients.
- 5) Le site de l'Hôtel-Dieu est le plus près du Campus de l'Université de Montréal et de McGill et permet la complémentarité que recherche le ministre Couillard.

Le gouvernement Charest est pressé. Les médecins aussi. Soit. Seul le site de l'Hôtel-Dieu permet de commencer les travaux dès cette année. Les contribuables se réjouiront qu'on économise 500 millions \$ et le ministre de la Santé et des Services sociaux aura plus d'argent à consacrer à la santé et moins au béton. Les patients seront satisfaits de recevoir les meilleurs soins dans le merveilleux environnement qu'offre le mont Royal et le beau jardin des Religieuses Hospitalières. (Incroyable de balancer leur œuvre généreuse qui s'étend sur quatre siècles.)

Nous déplorons que la commission parlementaire ait dans un premier temps refusé d'étudier le site de l'Hôtel-Dieu. Il n'est pas trop tard pour le faire au vu des enjeux considérables et de la contrainte de ne pas dépasser la subvention de 800 millions\$.

23 février 2005

michel.bergeron@umontreal.ca

croy@recherche.ste-justine.qc.ca

LE PROJET DE CHUM EST-IL DANS L'IMPASSE? PAS DU TOUT

Michel Bergeron, professeur titulaire de physiologie et Claude C. Roy, professeur émérite de pédiatrie. L'un et l'autre ont été directeurs de département et de recherche à l'Université de Montréal.

C'est non une deuxième fois à la proposition de construire le CHUM près de la même voie ferrée. Sans surprise, la nouvelle Commission Johnson-Villeneuve a rappelé que cela vaut aussi pour la cour de triage d'Outremont comme pour le CHUM-Rosemont. Autre raison majeure: les coûts exorbitants du projet du recteur Lacroix, coûts qui ne cessent de grimper. Ils seraient rendus à 1,774 milliards selon le « Rapport de synthèse concernant les études complémentaires préparé par le Comité de planification du CHUM 2010 ». À cette somme, s'ajouteront d'autres coûts: la vente de la cour de triage, soit 25 millions \$, la décontamination du terrain, les expropriations et les dépenses d'infrastructure de la Ville de Montréal.

Nous ne doutons pas que le projet de la cour de triage d'Outremont, vu sous l'angle de l'expansion de l'Université de Montréal, soit fort intéressant. La grave erreur, c'est de vouloir bâtir le CHUM en un lieu qui risque de mettre en danger la vie des 700 patients hospitalisés. L'erreur, c'est aussi de prendre le risque d'exposer des équipements sophistiqués et très coûteux à une catastrophe dont aucun ingénieur ne peut garantir qu'elle n'aura pas lieu. La bataille des chiffres entre les protagonistes du CHUM-Outremont et du CHUM-St-Luc a été salubre car elle a permis de révéler des coûts omis ou cachés par l'une et l'autre partie. En effet les coûts du CHUM-St-Luc continuent aussi de grimper : ils seraient de 1,578 milliards et davantage car on a escamoté les coûts de transition qui en l'an 2000 avaient été évalués à 150,000,000 \$ par la Corporation d'hébergement du Québec et le groupe Daniel Arbour et Associés. Ainsi le coût du CHUM-St-Luc serait plutôt de 1,728 milliard. Pour fins de comparaison, on a inclus dans les deux cas le coût du déménagement des facultés de médecine et des Sciences de la Santé du Campus..

En somme, aucun des deux sites qu'avait à étudier la Commission Johnson-Villeneuve ne rencontre le premier critère majeur défini par le gouvernement Charest, soit ne pas dépasser la limite de la subvention du Ministère de la santé et des services sociaux fixée à 800 millions \$. Tout dépassement devant être couvert par une collecte de fonds privés qu'on estimait à 200 millions pour chacun des deux sites à l'étude. Pour le moment on joue au Monopoly, car il faudra trouver un petit milliard \$!

Comme la Faculté de médecine a catégoriquement refusé le choix du CHUM-St-Luc, est-on dans l'impasse? Pas du tout. On a avancé. Les faits et les chiffres sont clairs. Maintenant, on sait que les deux seuls projets étudiés pour le CHUM coûteront près de deux milliards \$. Voilà qui est même très clair. Il faut bien réaliser que le coût de construction de l'hôpital lui-même

reste à peu près le même, quel que soit le site choisi. Les coûts de dépassement sont causés par les frais d'expropriation et de préparation du terrain. En conclusion il faut étudier un autre lieu d'implantation.

Demeure cependant la volonté du gouvernement de donner à la population francophone du grand Montréal un grand Centre hospitalier universitaire. Immuable aussi les principes qui sont à la base de l'établissement d'un tel centre, soit la qualité des soins aux patients et les impératifs de l'enseignement et de la recherche. S'ajoute le devoir du gouvernement et des fonctionnaires de contrôler les dépenses et de justifier les investissements. À l'aune de ces critères, il est maintenant clair que ni le site de la « Cité du savoir et de la santé-2010 », ni celui du « Quartier Santé-Savoir-2010 » ne peuvent être retenus. Une alternative plus réaliste mérite d'être étudiée, demandons-nous à monsieur le ministre Philippe Couillard.

Il n'y a pas que les coûts. La pertinence de la juxtaposition au CHUM des pavillons universitaires des Sciences de la Santé est discutable car, paradoxalement, ce projet va à contre-courant de la révolution actuelle en médecine même si c'est cette dimension qui a séduit d'emblée plusieurs universitaires et hommes d'affaires soucieux du bien public. Il n'y a qu'à visiter, à Montréal même, les départements de physiologie, de biochimie, d'immuno-microbiologie et les centres de recherche pour constater les résultats du mariage de plus en plus fécond de la médecine avec les sciences non-biologiques telles que la chimie, la physique, l'ingénierie, les mathématiques, l'informatique, l'anthropologie, la sociologie, l'économie... La métamorphose anticipée d'un système de santé centré sur le patient et qui tient compte aussi bien de sa santé physique, psychologique, sociale, personnelle et spirituelle risque aussi d'être ralentie ou compromise par cette dislocation. Cela ne passe pas obligatoirement par le modèle proposée par l'Université de Montréal. Contrairement aux affirmations de ce document, ce n'est pas le modèle qui fait le succès de Harvard, de Yale, de Stanford, de Toronto, ni celui de McGill!

Existe-t-il un terrain, relativement près du Campus universitaire, qui puisse recevoir un hôpital de 700 lits et le Plan fonctionnel et technique du premier projet Rosemont-St-Denis accepté en 2000 par les médecins, les chercheurs et les membres du Conseil d'administration du CHUM et de l'Université? Un lieu qui ne nécessite pas d'expropriations coûteuses, ni de décontamination? Un lieu qui soit relativement prêt du campus de l'Université de Montréal?

présentant un environnement tranquille? Un lieu qui facilite la complémentarité avec les hôpitaux St-Luc ou Notre Dame pour les soins primaires et secondaires et permettant ainsi d'éliminer plusieurs millions \$ en dépenses supplémentaires pour le recyclage de ces



bâtiments? Un lieu adjacent à l'Institut de Recherches Cliniques mondialement connu? Un lieu qui permette de commencer les travaux dès le printemps 2005 et non en 2006?

Ce lieu-miracle existe au Centre-ville. C'est le site de l'Hôtel-Dieu de Montréal avec son très vaste terrain de stationnement auquel s'ajouteraient le couvent des Religieuses Hospitalières, leur précieux jardin et aussi un espace contigu libéré par l'aménagement de l'échangeur des Pins. Ainsi le site de l'Hôtel-Dieu de Montréal aura quatre fois la superficie de celui de l'Hôpital St-Luc ; il aura la même dimension que le site Rosemont-St-Denis.

Surtout ce site ne nécessite ni expropriations coûteuses et injustifiées, ni décontamination des sols; une économie de 200 ou 300 000 000 \$, par rapport aux deux autres projets. De plus l'Hôtel-Dieu offre en primes des salles d'urgence rénovées en 2003 , de solides édifices, dont deux de construction récente pouvant loger d'autres services dont l'administration du CHUM qui y est déjà- une autre économie de coûts- ainsi que les chercheurs en Santé publique, voire une partie des fonctionnaires de la Régie régionale. En outre, l'Hôtel-Dieu permet de réaliser un souhait du ministre de la Santé, le docteur Philippe Couillard, soit la complémentarité avec les chercheurs et les cliniciens du campus de McGill. Or sa Faculté de médecine, son Institut Neurologique, ses nouveaux pavillons du Génome, de la Cancérologie ne déménageront pas à la Cour Glen. Ils se situent tous à un jet de pierre de l'Hôtel-Dieu.

Le ministre Couillard est pressé, les médecins de l'Université de Montréal et ceux de McGill le sont aussi. Soit. Seul le site de l'Hôtel-Dieu permet de commencer les travaux immédiatement. Ce sera le CHUM 2008. Les contribuables se réjouiront qu'on économise des centaines de millions \$. Les patients seront satisfaits de recevoir les meilleurs soins dans le merveilleux environnement qu'offrent le Mont-Royal et le jardin des religieuses. Le ministre aura plus d'argent à consacrer à la santé et moins au béton. Et les dons venant du secteur privé pourront servir à l'équipement médical...comme cela se fait déjà.

Doit-on attendre que l'Université McGill suive l'exemple de l'Université Concordia , qui a acquis le couvent patrimonial des Sœurs Grises sur le boulevard René-Lévesque, et offre d'acheter l'Hôtel-Dieu pour que les autorités de l'Université de Montréal et les membres de son Conseil d'administration dessillent leurs yeux?

30 décembre 2004

michel.bergeron@umontreal.ca ou croy@recherche-ste-justine.gc.ca



Le regroupement du CHUM avec les facultés des Sciences de la santé est-il une condition essentielle pour en faire une institution d'avant-garde ?

Montréal, 25 janvier 2005 – Dans le projet de CHUM/Outremont, déposé par l'Université de Montréal, on cite en exemples quelques institutions reconnues comme étant parmi les meilleures en Amérique du Nord, notamment le Massachusetts General Hospital, qui est souvent évalué comme étant le meilleur centre hospitalier de l'Amérique du Nord. Malheureusement cet exemple infirme la thèse de l'Université de Montréal. En effet le Massachusetts General Hospital est situé à 6 ou 7 kilomètres de la Harvard Medical School, soit à une distance plus grande que ne le sont les hôpitaux Hôtel-Dieu ou St-Luc et que ne l'est le campus de la cour de triage d'Outremont ! Pas de chance ! Le modèle proposé pour le CHUM/Outremont n'est pas non plus celui qui a fait le succès de Yale, de Stanford, de Toronto ni celui de McGill. La faculté de médecine de McGill et les autres facultés de la santé ne déménageront pas à la cour Glen. Cet argument des autorités de l'Université de Montréal n'est pas convaincant. Le CHUM peut être le meilleur du monde sans être obligatoirement à côté de la Faculté de médecine.

La pertinence de la juxtaposition au CHUM des pavillons universitaires des Sciences de la Santé est aussi intellectuellement fort discutable. En effet ce modèle va paradoxalement à contre-courant de la révolution actuelle en médecine même si c'est cette dimension qui a séduit d'emblée plusieurs universitaires et hommes d'affaires soucieux du bien public. Il n'y a qu'à visiter, à Montréal même, les départements de physiologie, de biochimie, d'immuno-microbiologie et les centres de recherche pour constater les résultats du mariage de plus en plus fécond de la médecine avec les sciences non-biologiques telles que la chimie, la physique, l'ingénierie, les mathématiques, l'informatique, l'anthropologie, la sociologie, l'économie... La métamorphose anticipée d'un système de santé centré sur le patient et qui tient compte aussi bien de sa santé physique, psychologique, sociale, personnelle et spirituelle risque aussi d'être ralenti ou compromise par cette dislocation. Cela ne passe pas obligatoirement par le modèle proposé par l'Université de Montréal. Contrairement aux affirmations de ce document, ce n'est pas le modèle qui fait le succès de Harvard, de Yale, de Stanford, de Toronto, ni celui de McGill !

Assez curieusement d'ailleurs, cette juxtaposition des pavillons universitaires des Sciences de la santé au CHUM actuel n'existe pas et pourtant pour la deuxième année consécutive, les étudiants de l'Université de Montréal se classent les premiers de toutes les universités canadiennes à l'examen de pratique du Canada.

-30-

Source :
Michel Bergeron
Professeur titulaire de physiologie
Claude C. Roy
Professeur émérite de pédiatrie.

PRÉSENCE DE LA VOIE FERRÉE ET CIRCULATION DE LONGS CONVOIS TRANSPORTANT DES SUBSTANCES TOXIQUES OU EXPLOSIVES

La proximité d'une voie ferrée par où passent plusieurs convois transportant aussi des matières toxiques et explosives fut la première raison de la Commission Johnson-Mulroney pour exclure le site Rosemont-St-Denis. (Le 6000 St-Denis). Cela a été rappelé une autre fois par la deuxième Commission Johnson-Villeneuve. Les autorités universitaires se sont facilement rassurés par l'étude faite par SNC-Lavallin. Curieusement, au cours des récentes semaines, on semble avoir compris qu'il y avait «petit problème» pour les 700 patients alités, souvent immobilisés ou reliés à des machines ou simplement à un soluté. Et aussi pour les appareils très coûteux.

Jamais une étude faite par les meilleurs ingénieurs ne pourra nous garantir l'absence de tout incident sur cinquante ans. *«Les ingénieurs construiront un muret protecteur»* nous a dit un de nos brillants ingénieurs, autrefois associé de SNC-Lavallin. On avait écrit la même conclusion pour l'usine pétrochimique AZF de Toulouse. Le risque a été constamment ignoré par les autorités. Les pouvoirs publics de Toulouse, tellement certains de la sécurité, *«se sont toujours opposés aux exercices d'alerte pour la population»* pouvait-on lire dans *Libération* des 22-23 septembre 2001. Il y eut 29 morts et 2 442 blessés. *«Il suffit du caillou d'un enfant pour renverser la fournaise magique»* (Alfred de Vigny).

Et si, comme récemment à Red Deer en Alberta, cette bombe roulante déraillait à proximité de ce site où chaque jour se trouveront 700 patients alités (a-t-on 700 ambulances pour les évacuer ?), 900 médecins, 2500 infirmières, 700 professeurs, 5000 étudiants et stagiaires, 355 chercheurs et 800 bénévoles ainsi que des équipements et immeubles ayant coûté 2 milliards \$!

Sans nécessairement toujours penser aux prédictions de Cassandre, il est quand même étonnant qu'on oublie le bien-être des patients hospitalisés et du personnel qui seront exposés à cet environnement sonore qui résulte du passage de ces convois d'une longueur interminable (il y en aurait huit par jour); étonnant aussi que des universitaires oublient la présence de ces appareils de recherche de haute technologie qui seront soumis à ces vibrations perturbatrices pour la prise de mesure ou de clichés qu'on devra interrompre ou reprendre...

CHUM : choix ruineux en perspective

Afin de limiter sa responsabilité pour le choix du site du nouveau CHUM, le gouvernement Charest a engagé experts après experts pour lui recommander celui auquel il tient, sans toutefois oser l'avouer. Il a en mire la gare de triage du Canadien Pacifique à Outremont, malgré le prix élevé de son éventuelle expropriation et les coûts imprévisibles de la décontamination de ses sols. Si ce choix s'avère malheureux, il pourra toujours faire porter le bonnet de l'âne à MM. Couture et Saint-Pierre. Suivant la méthode rodée par d'autres au Stade Olympique, à Mirabel et au Métro de Laval, il juge bon de tenir dans l'obscurité les citoyens qui, le jour venu, seront tenus de régler la facture de cette extravagance insouciant. Pourtant, il ne faut pas être génie pour saisir que les terrains avoisinant l'Hôtel-Dieu sont moins coûteux, et leurs sols moins contaminés, sans compter les avantages de l'emplacement pour la population à desservir et la collaboration avec les professionnels de la santé de l'Université McGill (d'ailleurs avons-nous vraiment les moyens de nous payer deux CHU ?). Mais M. Charest a limité ses conseillers à l'étude des seuls sites Saint Luc et Outremont.

Pour justifier leur prosélytisme, les partisans de la gare de triage – recteur de l'Université de Montréal et membres éminents du monde des affaires en tête – font valoir qu'elle favorisera l'agglomération autour du CHUM d'une technopole des sciences de la santé. Peut-être. Mais convient-il de situer le CHUM en fonction de sa contribution à quelque technopole ? N'est-ce pas mettre la charrue avant les bœufs ? Est-il nécessaire, utile même, de déménager Facultés, Instituts, etc. ? Ne pourrait-on pas employer à meilleur escient les sommes considérables qu'il faudra dégager en les affectant à des besoins réels et pressants ? De plus, est-ce aux citoyens de subventionner l'achat et la mise en état d'un site au profit de sociétés pharmaceutiques, de chaînes de pharmacies et de cliniques médicales privées, toutes à but lucratif ? Si celles-ci estiment avantageuse la création d'une technopole sur les terrains du CP, pourquoi n'en font-elles pas l'acquisition et n'en assurent-elles pas l'aménagement à leurs frais ? Les techniques contemporaines de communication (Internet, téléconférences audio et vidéo, etc.) ont beaucoup

réduit l'importance de la proximité physique et il est étonnant que, s'ils y ont pensé, tous ces brillants esprits n'en aient pas soufflé un mot.

Il existe pourtant une solution simple qui permettrait à chaque intéressé de trouver son compte. Que le CHUM s'implante là où il pourra le mieux servir le public. Que les Facultés demeurent sur le Mont-Royal où, sauf erreur, elles sont ni à l'étroit ni dans des locaux vétustes. Et que les promoteurs de la technopole des industries de la santé l'installent à l'endroit qu'ils estiment le plus rentable : ils le choisiront avec d'autant plus de rigueur qu'ils devront eux-mêmes en défrayer les coûts. Tous ces promoteurs qui prospèrent abondamment de la libre entreprise ont un singulier culot de réclamer – à leur avantage, bien sûr – des mesures socialisantes ! Des journaux ont rapporté que certains auraient même menacé de retirer leur appui financier au CHUM si l'on choisissait un site autre qu'Outremont. Un tel chantage, s'il a effectivement eu lieu, révélerait le caractère foncièrement cupide de ces soi-disant bienfaiteurs. D'autres rougiraient de honte.

M. Charest et ses collègues ne se lassent pas de rappeler que les contribuables du Québec sont les plus lourdement taxés d'Amérique du Nord. Aujourd'hui ces messieurs et ces dames du gouvernement nous demandent de faire confiance à l'expertise de leurs consultants, et au désintéressement d'entrepreneurs cossus, pour nous entraîner dans des dépenses dont il est impossible de prévoir l'ampleur. Non merci, nous sommes déjà passés par là. Il serait préférable qu'ils veillent plutôt à utiliser judicieusement les sommes que le gouvernement perçoit et qu'il pratique à notre endroit franchise et transparence : nous avons le droit d'être bien renseignés et nous sommes assez intelligents pour comprendre.

Pierre Joncas

Le CHUM : Occasion ultime d'éviter un dérapage

Le Premier ministre Charest affirme que le CHUM contribuera pendant un demi-siècle au bien-être des Québécois. Comme le choix du site influencera la réussite du projet, il importe que nos élus puissent s'exprimer sagement, et s'il le faut courageusement, après mûre réflexion et en pleine connaissance de cause, et non bousculés dans l'ignorance, fût-elle partielle, des faits.

Comme en définitive ils porteront le fardeau de la dette, les citoyens ont le droit d'être informés des raisons qui motiveront le choix du gouvernement : il agit ici à titre de fiduciaire et rien ne saurait le justifier de nous refuser des explications complètes, claires et précises. La sous-estimation par des gouvernements passés des coûts de grands travaux nous accable toujours : il est donc parfaitement légitime d'exiger aujourd'hui ces renseignements. S'il reconnaît ses responsabilités à notre endroit, et plus encore envers les générations futures, le gouvernement se distinguera du rectorat de l'Université de Montréal qui, lui, trouve acceptable d'exclure de ses expertises autant les risques du transport de matières explosives et toxiques à proximité du terrain d'Outremont que les coûts d'aménagement du réseau routier et de la station de métro de l'Acadie. Ces considérations sont pourtant de toute première importance et, n'eût été l'intrépidité de journalistes de *La Presse*, nous n'en saurions rien.

Si les ressources financières du gouvernement étaient illimitées, le choix du site importerait peu, même s'il témoignait d'imprévoyance. Ces ressources sont cependant maigres, et les dépenses prévues pour le CHUM seront limitées à 800 millions \$. Cela impose donc de choisir le site dont l'achat et l'aménagement coûteront le moins, tout en permettant la construction de bâtiments conformes aux exigences d'un CHU : soins hautement spécialisés, formation des médecins, recherche, etc. Il s'agit non pas de lésiner mais de tenir en mémoire que les économies réalisées pourront être consacrées à un meilleur équipement.

Le ministre de la santé a promis la transparence. Le Premier ministre a annoncé la création d'une commission parlementaire spéciale, à laquelle sera cependant refusé le rapport de synthèse du comité interministériel qui a œuvré sur la question. Aussi ne pourra-t-elle prendre en compte que les sites d'Outremont et de Saint-Luc : celui de l'Hôtel-Dieu, écarté pour des raisons tout à fait obscures, ne sera pas considéré. Pourtant d'éminents enseignants, chercheurs, praticiens et

administrateurs du monde médical, architectural et urbanistique le recommandent fortement, en s'appuyant sur des arguments bien étoffés. Vu le caractère désintéressé de leur intervention et compte tenu des répercussions du choix, le gouvernement serait sage de confronter ouvertement leurs arguments, directement en prise sur la réalité actuelle, avec ceux de fonctionnaires d'une autre époque.

Les citoyens contribuables ont le droit de savoir quand, par qui et pourquoi le site de l'Hôtel-Dieu a été mis de côté, d'autant plus que leurs taxes ont défrayé les études fondant la décision. Tirer celles-ci des archives ne coûterait rien; refuser de les rendre publiques – de même que le rapport de synthèse – serait inconciliable avec l'engagement de transparence du docteur Couillard. Si les arguments d'alors demeurent valables, ils convaincront; si des circonstances nouvelles les ont rendus périmés, leur réfutation évitera au gouvernement un faux-pas désastreux, aux malades de graves ennuis, et aux contribuables un compte de taxes catastrophique.

Contrairement à Outremont, le site de l'Hôtel-Dieu ne souffre pas de contamination et n'est pas exposé au passage de matières dangereuses. Contrairement à Saint-Luc, son terrain inoccupé permettrait de construire du neuf sans interrompre les soins ou la recherche. De plus, il est situé tout près de l'institut de recherches cliniques, de l'institut neurologique et d'autres établissements médicaux importants. À mi-chemin entre les Facultés de médecine des universités de Montréal et McGill, son emplacement favoriserait une collaboration avantageuse à tous.

Conseillé par des technocrates à l'effet que nous avons trop de médecins et d'infirmières, le gouvernement Bouchard décida, il y a moins de dix ans, de pousser les plus âgés vers la retraite. La preuve fut rapidement faite qu'il avait été leurré. Avant de prendre à son tour une décision irréversible, le gouvernement Charest aurait avantage à tirer profit de cette mésaventure et à écouter les mises en garde de gens du terrain éclairés et désintéressés : autrement, le gâchis éventuel d'un « CHUM Couillard » pourrait bien faire oublier celui, bien réel, de la « réforme Rochon ».

Pierre Joncas, Outremont
Marc Brière, Notre-Dame-de-Grâce
Jacques Thibaudeau, Mont-Royal

~~DE~~ JACQUES

TRIBAUDEAU